

TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr à Rodez: Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ Cedex 9 Tél.: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr à Mende : 10 Bd. Lucien Arnault 48000 MENDE Tél.: 04 66 31 13 33

PREFECTURE DE L'AVEYRON

SALLES-CURAN



PLAN LOCAL D'URBANISME



Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

ELABORATION

Arrêté le:

18 OCTOBRE 2016

Approuvé le:

Exécutoire le:

VISA

Date: 23/12/2016



Le Maire, **Maurice COMBETTES**

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE PRÉSENTATION Eléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier, selon l'article L.151.19 du CU

L'article L.151.19 du code de l'urbanisme prévoit que «Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation»

Il constitue aujourd'hui l'un des outils par lequel le PLU assure la préservation du patrimoine communal.

La municipalité a souhaité mettre en place cet outil pour protéger et valoriser son patrimoine que l'on peut grouper selon les catégories suivantes:

1) le petit patrimoine

Ce repérage est assorti de la définition de prescriptions visant à assurer la protection du patrimoine, comme défini dans le tableau ci-après.

Article R.421.17:

Doivent être précédés d'une déclaration préalable lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R*421-14 à *R. 421-16 les travaux exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes suivants :

[...]

d) Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique;

Article R*421-17-1

Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16, les travaux de ravalement doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située :

[...]

d) Sur un immeuble protégé en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 du présent code ;

[...]

Article *R421-23

Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants :

[...]

h) Les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique ;

Article R*421-28

Doivent en outre être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction :

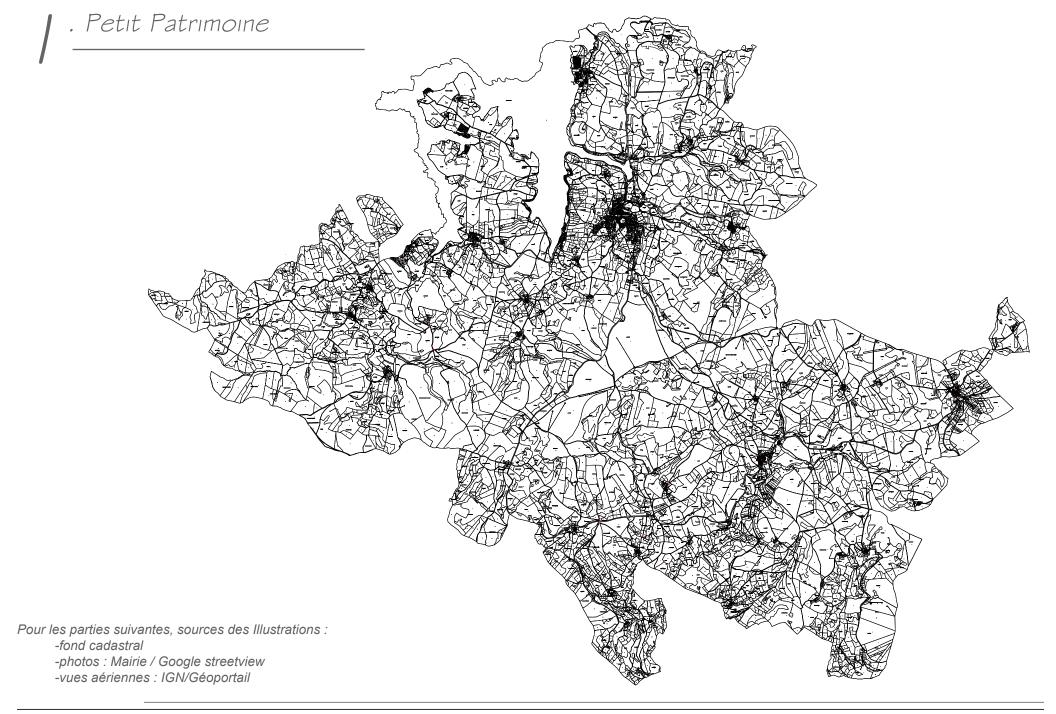
[...]

e) Identifiée comme devant être protégée en étant située à l'intérieur d'un périmètre délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23, ou, lorsqu'elle est située sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article L. 111-22, par une délibération du conseil municipal prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article.



Eléments de patri- moine repérés	Prescriptions retenues pour assurer la protection du patrimoine
PETIT PATRIMOINE	 extrait de l'article 2 (dispositions particulières du règlement) des zones ou secteurs concernés:







1.1. LE BESSAS (2.1) 1.2. LES CANABIÈRES (2.2) 1.3. BEAUMONTET (2.3) CROIX CROIX **C**ROIX BEAUMONTEZ 1.4. MONT-RIVAL (2.4) **C**ROIX MONT-RIVAL

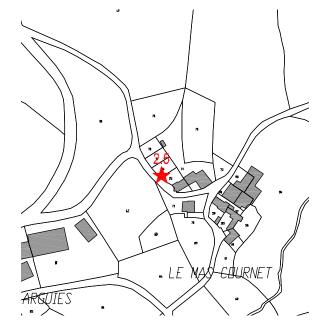


PLU - SALLES-CURAN

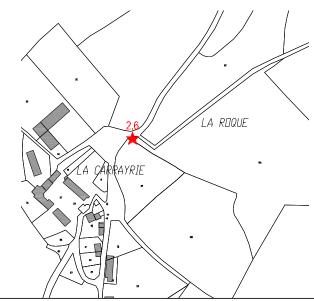
LES CANABIERES "

1.5. LE MAS COURNET (2.5)

CROIX

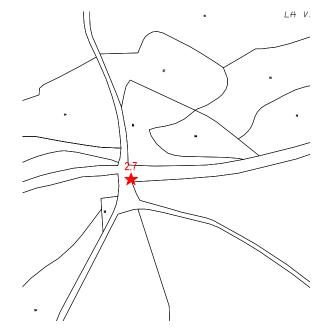


1.6. Puech Charlou (2.6)
Croix



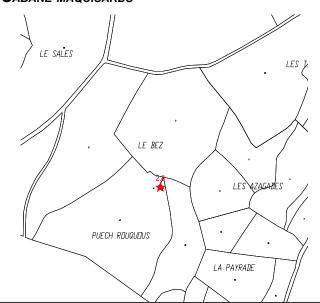
1.7. Puech Charlou (2.7)

CROIX



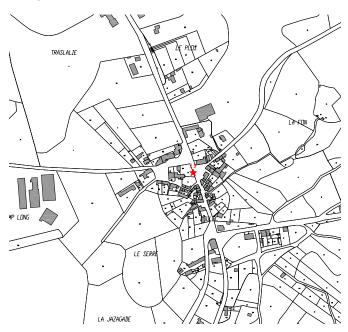
1.8. Puech Rouquous (2.8)

CABANE MAQUISARDS



1.9. Bouloc (2.9)

LAVOIR



1.10. Saint-Martin-des-Faux (2.10)

MONUMENT DES RÉSISTANTS



